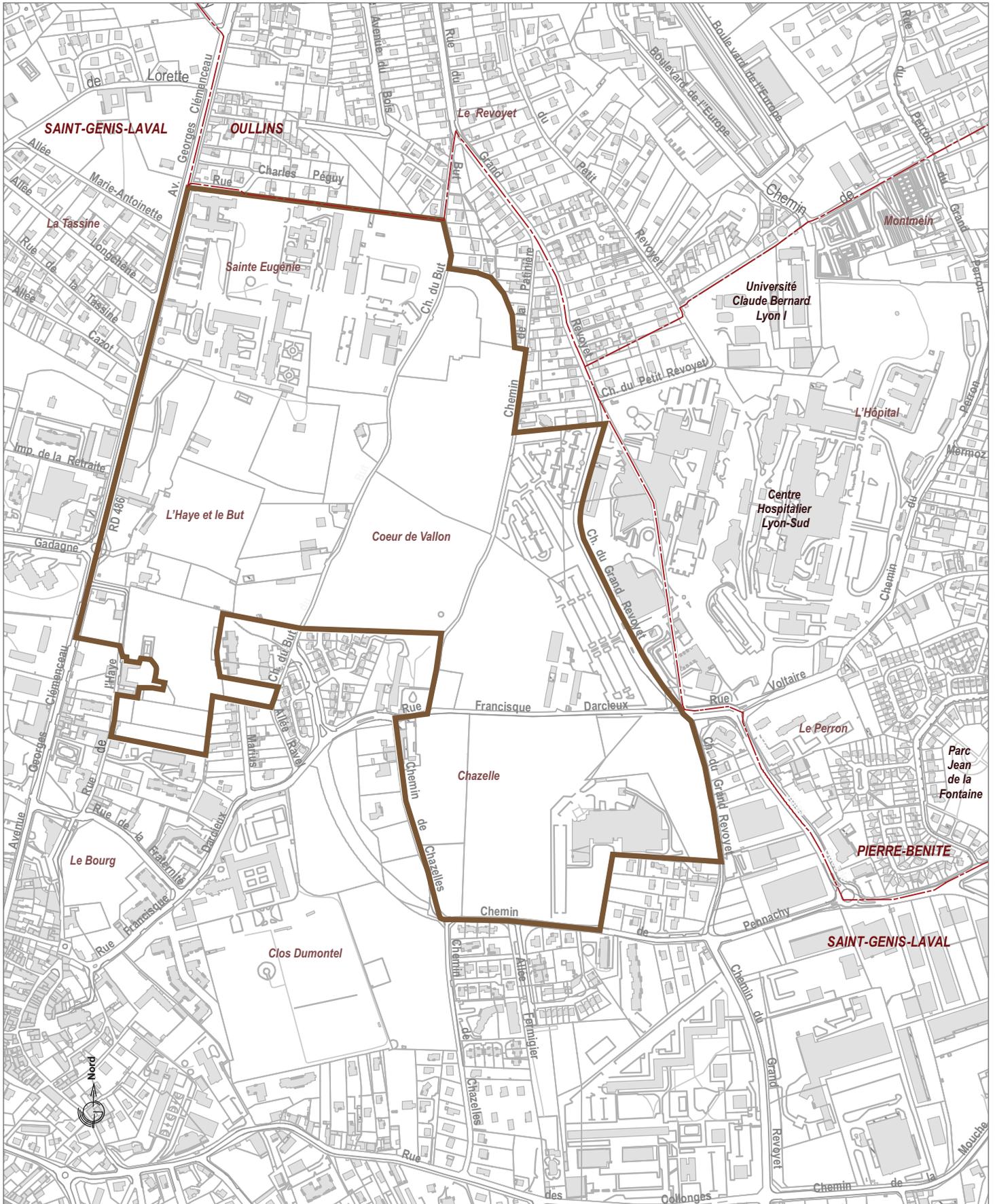


## Commune de Saint-Genis Laval **VALLON DES HÔPITAUX** Périmètre de ZAC . Echelle 1/7500 - DDUCV DMOU 08 04 2019



## ANNEXE 2 : Prise en compte des mesures Éviter Réduire Compenser (ERC) et du suivi des mesures

- Mesures en phases de conception et d'exploitation

Thème	Type d'impact Fort / Moyen / Faible	Type de mesures	Description de la mesure et exposé des effets attendus	Modalités de la mise en œuvre	Estimation de la dépense	Portée spatiale	MOA	Modalités de suivi	Gestionnaire du suivi
MILIEU PHYSIQUE	CLIMAT	Réduction	Définition d'un parti bioclimatique dans la conception architecturale et urbaine ainsi que des espaces publics (qualité d'ensoleillement, pleine terre, place du végétal,...)	Intégré au plan guide	Bilan de l'opération	ZAC	Métropole de Lyon	Etudes de conception	Métropole de Lyon
				Outils réglementaires du PLU-H Prescriptions dans les fiches de lot	Bilan de l'opération	Terrains HCL et terrains privés sur L'Haye et le but notamment	Opérateurs immobiliers	Etudes de conception	Métropole de Lyon
HYDROGÉOLOGIE, HYDROLOGIE ET ASSAINISSEMENT	Modification des écoulements	Évitement	Préservation du fonctionnement hydraulique des galeries et conduites	Intégré au plan guide	Bilan de l'opération	ZAC	Métropole de Lyon	Instruction des autorisations de droit des sols	Service instructeur
				Etude d'avant-projet et Pro des études de conception	Bilan de l'opération	Terrains privés	Opérateurs immobiliers	Etudes de conception	Métropole de Lyon
	Imperméabilisation des sols et augmentation du ruissellement	Réduction	Régulation des débits (15l / m² imperméabilisé) qui se traduit par un taux minimal de pleine terre (à minima 15% des îlots bâtis) Réduction de l'imperméabilisation, régulation des débits, infiltration à la parcelle sur les secteurs Chazelle et Cœur de valion	Outils réglementaires du PLU-H	Bilan de l'opération	ZAC	Métropole de Lyon	Instruction des autorisations de droit des sols	Service instructeur

MILIEU PHYSIQUE	HYDROLOGIE, HYDROLOGIE ET ASSAISSEMENT	Effets de l'imperméabilisation des sols et augmentation du ruissellement Risque de saturation des collecteurs	Réduction	Ouvrages de gestion collective des eaux pluviales Tranchées ornamantes sous voirie pour raccord aux bassins de rétention et d'infiltration Ouvrages de régulation pour un débit limité réduisant l'impact sur le réseau unitaire existant	Les principes de dimensionnement et de gestion définis par la Direction de l'eau de la Métropole de Lyon seront précisés dans le cadre du dossier loi sur l'eau avec le contrôle du service Police de l'eau.	Bilan de l'opération	Espaces publics	Métropole de Lyon	Les modalités de suivi de la qualité des rejets seront fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. Elles pourront se traduire par des mesures (qualité / débit) aux exutoires ou par des ouvrages spécifiques (piézomètres)	Métropole de Lyon Police de l'eau
	POLLUTION DES SOLS	Risques sur la santé	Réduction	Diagnostic des secteurs sensibles à la pollution des sols pour la définition d'une gestion adaptée	Rapport d'évaluation environnementale des sols (réalisée) Disposition préalable aux travaux	Bilan de l'opération Coût de la construction	ZAC ZAC	Métropole de Lyon Opérateurs immobiliers	Conduite de chantier	Opérateur immobilier
RISQUES	RISQUES NATURELS MAJEURS	Risque d'inondation lors d'événements exceptionnels	Réduction	Définition d'un parcours à moindre dommage (notamment par les espaces publics)	Prescriptions de composition urbaine et de définition des espaces publics précisés dans le cadre du dossier loi sur l'eau avec le contrôle du service Police de l'eau.	Bilan de l'opération	Espaces publics	Métropole de Lyon	Les modalités de suivi seront fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation	Métropole de Lyon Police de l'eau
	RISQUES TECHNOLOGIQUES	Risques liés à la pharmacie centrale	Evitement	Composition urbaine fixant un principe de recul des futurs bâtiments pour éviter les zones de dangers liés aux risques portés par la pharmacie centrale ICPE / périmètre	Outils réglementaires du PLU-H (zonage de ruissellement) Définition de la limite de propriété selon l'évaluation des dangers dans le cadre de l'instruction au titre des installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Bilan de l'opération	Terrains autour de la pharmacie centrale Terrains privés	Hospices Civils de Lyon Opérateurs immobiliers	Les modalités de suivi seront fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation	Service instructeur Police de l'Environnement
MILIEU NATUREL	FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES	Dégradation de la fonctionnalités écologiques	Réduction	Rétablissement des fonctionnalités écologiques dans l'aménagement des bassins des rétentions	Définition des principes techniques par l'équipe de maitrise d'oeuvre des bassins	Bilan de l'opération	Espaces publics	Métropole de Lyon	Les modalités de suivi seront fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation	Métropole de Lyon Police de l'environnement
			Réduction	Mise en place de passages à faune sous la voirie principale	Définition des principes techniques par l'équipe de maitrise d'oeuvre voirie	Prescriptions dans les fiches de lot	Bilan de l'opération	Espaces publics	Métropole de Lyon	Les modalités de suivi seront fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation
			Réduction	Prescriptions à valeur écologique au sein des îlots bâtis	Prescriptions dans les fiches de lot	Bilan de l'opération	Terrains HCL et terrains privés sur L'Hôye et le	Métropole de Lyon	Les modalités de suivi seront fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation	Métropole de Lyon Police de l'environnement





- Mesures en phase de chantier

Thème	Type d'impact Fort / Moyen / Faible	Type de mesures	Description de la mesure et exposé des effets attendus	Modalités de la mise en œuvre	Estimation de la dépense	Portée spatiale	Responsable de la mise en œuvre	Modalités de suivi	Gestionnaire du suivi
MILIEU PHYSIQUE	Risque de pollution	Réduction	Protection de la qualité des eaux souterraines, du milieu naturel et des réseaux face au risque d'infiltration de polluants et matière en suspension durant la phase chantier	Traduction dans les documents contractuels des entreprises	Intégrer dans le coût des travaux	ZAC	Entreprises	Suivi de chantier	Métropole de Lyon
				Etude de conception et définition des travaux	Intégrer dans le coût des travaux	Espaces publics	Métropole de Lyon	Suivi des travaux	Métropole de Lyon
MILIEU PHYSIQUE	Risque de pollution	Réduction	Diagnostic des secteurs sensibles à la pollution des sols pour la définition d'une gestion adaptée		Intégrer dans le coût des travaux	Terrain privés	Opérateurs immobiliers	Suivi des travaux	Opérateurs immobiliers
MILIEU NATUREL	Dégradation des espaces naturels	Evitement	Limitation des emprises lors de la phase chantier pour le prolongement de l'avenue de Gadagne	Traduction dans les documents contractuels des entreprises	Bilan de l'opération	Trame viaire	Entreprises	Suivi de chantier	Métropole de Lyon Polices de l'environnement
				Définition des principes dans les études de conception	Intégrées aux études de conception	Trame viaire	Entreprises	Suivi de chantier	Métropole de Lyon Polices de l'environnement
	Dégradation des habitats d'espèces / Perturbation des espèces	Réduction	Protocole de déplacement des amphibiens dans les emprises du chantier du prolongement de l'avenue de Gadagne	Les principes du protocole seront précisés dans le cadre du dossier dérogation espèces protégées avec l'avis de la Commission Nationale de Protection de la Nature.		Intégrer dans le coût des travaux	Trame viaire	Métropole de Lyon	Les modalités de suivi seront fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation



- Mesures compensatoires

Le projet intègre également des mesures de compensation en dehors du périmètre de projet de la ZAC du Vallon des hôpitaux. La surface totale à mobiliser pour réaliser des aménagements à valeur de mesures compensatoires est estimée à un maximum de 12 hectares à ce stade de l'avancement du projet (dans un rayon de 3km autour du site d'étude). Les aménagements envisagés concernent différentes actions à valeur écologique venant consolider le réseau actuel : plantations de bosquets et de haies, reconversions de cultures et prairies, traitement des espèces invasives et gestion écologique.

Le travail approfondi en cours sur le plan de composition de la ZAC devrait permettre de réduire ces besoins de compensations. Ils seront précisés dans le cadre de l'étude d'impact actualisée et du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

# **ANNEXE 3 : Bilan de la concertation préalable et de la participation du public à l'évaluation environnementale**

## **1. Bilan quantitatif**

La concertation préalable ouverte le 6 novembre 2017 et clôturée le 18 mars 2019 a permis de recueillir l'avis du public sur le projet du Vallon des hôpitaux au travers des différentes réunions publiques organisées ou via les remarques inscrites dans les registres mis à disposition à l'Hôtel de Métropole, à l'Hôtel de Ville de Saint-Genis Laval ou par voie de courrier électronique sur l'adresse dédiée.

Bilan de la participation :

- environ 200 personnes présentes environ à la réunion publique du 1er décembre 2017
- environ 20 personnes ont participé à l'atelier de concertation spécifique aux modes doux organisé le 26 mars 2018, dont quelques riverains et des représentants d'associations de cyclistes.
- un petit déjeuner a été organisé avec les acteurs économiques de la Zone Industrielle de la Mouche le 28 avril 2018
- 20 contributions ont été portées au registre ou adressées par voie électronique (concertation.vallon-hopitaux@grandlyon.com) dont :
  - 18 avis exprimés par des personnes physiques résidant aux abords du site du Vallon des hôpitaux. Il s'agit d'habitants de Saint-Genis Laval et d'Oullins (quartiers de l'Haye et le But et du Revoyet notamment)
  - 2 personnes morales : une contribution conjointe d'un élu municipal de Pierre-Bénite et d'un représentant de la section du Parti communiste français de Pierre-Bénite ainsi qu'une contribution du comité de la République en marche du sud-ouest métropolitain

À noter que toutes ces contributions ont été déposées dans le cadre de la concertation préalable. Aucune contribution n'a été déposée durant la phase de participation du public à l'évaluation environnementale.

## **2. Bilan thématique**

### **A- Mobilités douces et actives**

Les mobilités douces et actives ont fait l'objet d'un atelier dédié le 26 mars 2018, au cours duquel les participants ont à la fois pu faire part de leurs avis sur les principaux aménagements « modes doux » du secteur. Certaines contributions consignées dans le registre d'enquête portent également sur les aménagements cyclables.

Les questions portent essentiellement sur le prolongement de l'avenue Gadagne, la nouvelle voie nord-sud parallèle au chemin du Grand Revoyet ainsi que l'esplanade desservant la nouvelle station de métro et l'hôpital, avec une expression plus globale sur le fonctionnement du futur quartier en matière de mobilité. La qualité de la concertation des acteurs sur les modes doux et notamment sur les aménagements cyclables a été soulignée en réunion publique et lors de l'atelier dédié à cette thématique. Les principes de dessertes piétonnes feront par ailleurs l'objet d'un travail approfondi dans le cadre d'études ultérieures.

Les participants ont ainsi attiré l'attention de la Métropole de Lyon sur la nécessité de bien veiller à la continuité des différents modes d'accessibilité en direction du pôle d'échange multimodal, à la fois depuis les quartiers attenants mais aussi dans une logique de desserte cyclable pensée à l'échelle du

territoire. Ces éléments ont bien été pris en compte dans la réflexion menée par la Métropole de Lyon pour l'aménagement d'un nouveau réseau cyclable, aujourd'hui quasiment inexistant.

Ainsi, les nouveaux aménagements cyclables sur la nouvelle voie Gadagne prolongée permettront de connecter efficacement le nouveau quartier aux itinéraires cyclables existants (sur l'avenue Clémenceau et la rue Darcieux notamment). Les principes de dessertes cyclables ont été arrêtés en accord avec le Plan d'Action pour les Mobilités Actives (PAMA), et dans l'optique de permettre à la fois une desserte interne au Vallon mais aussi de le connecter efficacement au secteur élargi.

Des interrogations sont enfin portées sur les modalités d'accès au parking relais dédié aux vélos. Cela nécessite aujourd'hui d'avoir un abonnement Sytral. Le Sytral mène actuellement des réflexions pour faciliter l'usage du vélo aux usagers des transports en commun.

## **B- Mobilités et déplacements / fonctionnement viaire du secteur / stationnement**

- Croissance de la circulation automobile et impact du pôle d'échange multimodal

L'arrivée du métro en 2023 est largement saluée par la majorité des intervenants et contributeurs. Plusieurs contributions ou questions posées lors des réunions publiques, de l'atelier urbain dédié aux modes doux ou encore via les registres de concertation font part d'une inquiétude, (notamment de la part notamment des riverains du site de projet), vis-à-vis de l'accroissement de la circulation automobile dans le secteur, due notamment à cette nouvelle desserte par un transport lourd de grande capacité.

Ces craintes se cristallisent principalement sur trois points :

- La saturation des axes de circulations existants et créés dans le cadre de l'opération, pouvant notamment générer des difficultés spécifiques pour l'accès des véhicules de secours au pôle hospitalier

L'augmentation du trafic lié au projet a été étudiée en utilisant le modèle de déplacement de l'agglomération lyonnaise (MODEL.Y). Cette étude montre que les conditions de trafic automobiles restent acceptables à l'horizon 2030 du fait du prolongement de l'avenue de Gadagne. La Métropole – en concertation avec les communes concernées – mettra en place des mesures de gestion du trafic (apaisement de section, plan de circulation, règlementation), dans le cadre d'une réflexion en cours sur le secteur élargi. Cette réflexion associera les communes voisines situées de part et d'autre de l'A450, et pourra se traduire par des mesures d'aménagement de voiries existantes ou de création de voies nouvelles.

- Les difficultés de stationnement pour les habitants et riverains, du fait notamment du futur statut de terminus de la ligne B, générant ainsi des flux d'usagers importants venant se connecter à la station de métro Hôpitaux sud, et devant pour cela trouver à stationner leur véhicule

La création d'un parc-relais de 900 places par le SYTRAL permettra d'offrir une offre de stationnement calibrée en fonction des besoins identifiés en matière de stationnement induits par le métro. Il aura avant tout une vocation intercommunale et non de parc de stationnement à l'échelle du secteur élargi. À l'échelle du secteur élargi, les capacités de stationnement existantes (P+R de la station de métro d'Oullins, 450 places, qui sera maintenue) seront renforcées à travers notamment l'aménagement d'un parking-relai à Irigny, dans le cadre de l'aménagement de la halte ferroviaire.

Plusieurs contributions interrogent sur la possibilité de créer un nouveau-parc relais au contact de l'A 450, permettant ainsi de décharger le secteur du Vallon de la circulation induite par les usagers du métro. Cette hypothèse n'est pas exclue dans un temps long et dans l'hypothèse d'un prolongement de la ligne B jusqu'à l'A 450. La conception de l'arrière-gare du métro permet d'envisager des prolongements futurs.

Si la création de parc-relais supplémentaires venant accroître les possibilités de stationnement dans le secteur et le secteur élargi constitue une réponse du projet pour absorber les nouveaux flux routiers, le projet souhaite aussi favoriser le rabattement sur le métro par d'autres modes que la voiture particulière. Pour cela, la Métropole mène un partenariat avec le Sytral afin d'adapter les lignes de bus dans tout le bassin de vie. Elle poursuit également une politique volontariste de développement du réseau cyclable et de renforcement de tous les réseaux modes doux, dans le cadre du Plan d'action pour les mobilités actives (PAMA).

En outre, en matière de stationnement, le projet du Vallon des hôpitaux intègre d'ores et déjà des mesures de défense contre le stationnement illicite sur l'espace public de voirie. Les communes concernées, dans le cadre de leur pouvoir de police du stationnement, pourront mener des réflexions sur la réglementation à mettre en œuvre pour lutter contre le stationnement illicite sur l'espace public. Par ailleurs, la Métropole –en concertation avec les communes concernées- étudiera des mesures d'aménagement ciblées de l'espace public pour dissuader des mauvaises pratiques (doubles bordures, potelets...).

- La pollution atmosphérique et les nuisances sonores générées par les nouveaux aménagements routiers.

Nombre de remarques et d'inquiétudes sur la pollution atmosphérique et sonore qui serait générée par les nouveaux aménagements routiers, se rattachent non pas aux infrastructures de desserte viaire du Vallon des hôpitaux mais à l'aménagement d'une future porte de l'Anneau des sciences au nord du périmètre opérationnel. Il sera donc proposé d'y apporter des réponses dans le cadre des procédures spécifiques qui seront engagées pour la mise en œuvre de l'Anneau des Sciences.

- Questionnements spécifiques à l'Anneau des sciences

Au cours des réunions publiques ou via les registres de concertation, plusieurs voix se sont exprimées au sujet non pas du programme du Vallon des hôpitaux mais pour faire valoir leurs interrogations voire leurs inquiétudes vis-à-vis du projet Anneau des sciences, qui desservira d'ici 2030 le nouveau quartier du Vallon des hôpitaux.

Il est rappelé que le projet de l'Anneau des sciences ne fait pas partie du programme de la ZAC du Vallon des hôpitaux. Il fera en cela l'objet d'une enquête publique dédiée, qui en précisera toutes les composantes techniques, de fonctionnement et d'impact en fonction des conclusions des études en cours ou restant à mener. Le public pourra faire part de ses remarques et interrogations.

- Positionnement et profil de la voie Gadagne prolongée

Le positionnement de la voie Gadagne prolongée et notamment son insertion sur le giratoire de l'avenue Clémenceau a été retravaillé durant la durée de la concertation préalable afin :

- D'éviter d'impacter une propriété privée
- D'éviter l'impact sur des espaces boisés et des espaces sensibles

Son nouveau tracé a bien été pris en compte dans l'étude d'impact. Son profil a été travaillé de manière à permettre une desserte efficace du secteur, tout en accueillant confortablement les modes actifs. Les remarques portées sur les registres ont été en cela prises en compte.

## C- **Projet urbain : formes urbaines, densité et équipements**

- **Équipements**

Des interrogations ont porté sur le groupe scolaire et notamment sa capacité ainsi que le calendrier de sa réalisation. Cet équipement est calibré pour répondre aux besoins de l'opération d'aménagement et des secteurs environnants, dans le cadre d'un redécoupage de la carte scolaire en cours de réflexion par la commune. Il devrait ainsi comprendre environ 15 classes, de maternelle et de primaire, dans une logique de mutualisation. Il sera réalisé dans la première phase opérationnelle de l'opération.

L'implantation d'un équipement à destination des personnes âgées, qui a fait l'objet d'une contribution, pourra faire l'objet d'études complémentaires, sachant que des logements adaptés aux personnes vieillissantes pourront également être créés au sein des programmes immobiliers.

- **Formes urbaines, densités**

Plusieurs contributions ont porté sur la densité du futur secteur du Vallon des hôpitaux et les formes urbaines qui y seront mises en œuvre. Le site de projet est aujourd'hui pas ou peu bâti, et s'insère dans un tissu principalement bas (pavillons, petits immeubles), à l'exception de bâtiments du centre hospitalier. Le projet urbain a été travaillé de telle sorte à ce que les nouvelles constructions soient cohérentes à la fois :

- avec les constructions existantes et les programmes déjà implantés en interface, en termes de gabarit, mais aussi de type de programmation. C'est notamment le cas dans le secteur de l'Haye et le But, où les constructions nouvelles viendront s'insérer dans le vélum existant ou le dépasser très à la marge,
- avec l'offre en transports en commun, équipements et services qui sera mise en œuvre, dans une logique de développement durable et de mise en œuvre d'une densité raisonnable mais efficiente. Ainsi, les formes urbaines les plus denses seront principalement positionnées autour du futur pôle d'échange multimodal, au contact du métro et du pôle de commerces, tandis que dans les secteurs les plus sensibles, notamment du fait d'un tissu existant peu dense ou de la présence d'espaces naturels à préserver, des densités moindres et des gabarits plus bas seront privilégiés.

Les fiches de lots travaillées par l'architecte en chef de l'opération permettront d'encadrer fortement les futures opérations, en cohérence avec les enjeux identifiés dans chaque secteur, et a fortiori dans un secteur comme l'Haye et le But, déjà en partie bâti et disposant d'un socle paysager très qualitatif.

- **Programmation sociale**

Une contribution a abordé le taux de logements sociaux prévus dans le programme de l'opération d'aménagement. Le projet prévoit la réalisation de 123 000m<sup>2</sup> SDP de logements, dont 30% de logement sociaux. Ce taux permet de répondre aux besoins identifiés dans ce secteur et de garantir l'accueil d'une population diversifiée à l'échelle du futur quartier, dans un cadre de vie qualitatif et bien desservi par les transports en commun.

Par ailleurs, il sera, au travers de conventions de programmes avec les différents propriétaires des fonciers à construire, rendue obligatoire la construction de logements de typologies et de prix diversifiés, afin de garantir une offre adaptée à tous les publics.

## **D- Nature en ville, patrimoine paysager et écologique du Vallon**

- Traitement des protections inscrites au règlement d'urbanisme

Une intervention a porté sur les Espaces Boisés Classés (EBC), qui sont nombreux sur le secteur du vallon des hôpitaux, et notamment au nord du site et sur le secteur de l'Haye et le But. Le projet urbain s'attache à limiter l'impact sur les EBC. L'implantation des constructions nouvelles sera étudiée finement dans le cadre de l'approfondissement du plan-guide, afin d'impacter le moins possible les espaces sensibles. La mise en place d'autres types de règlements, moins contraignants que les EBC, pourra par ailleurs être étudiée en fonction des usages projetés sur ces espaces.

- Intégration du patrimoine naturel et écologique du Vallon dans le projet urbain

Le site du Vallon des hôpitaux est aujourd'hui peu bâti, et il se caractérise par des espaces ouverts, des boisements, qui constituent un espace relais et de refuge pour la biodiversité au sein du maillage écologique du secteur sud-ouest de l'agglomération lyonnaise. Toute la philosophie du projet urbain repose sur des principes d'évitement des espaces les plus sensibles (EBC notamment, mais aussi prairies et éléments caractéristiques du paysage du Vallon) et de composition avec le déjà-là. Dans le cadre de l'approfondissement des études urbaines et de conception, le moindre impact sur ces espaces est recherché. Le plan-guide, ménage un important espace vert en cœur de quartier, qui permettra de conserver ses qualités paysagères, jusqu'au sud du vallon dans le secteur de Chazelle. Les modalités d'aménagement du parc feront l'objet d'études ultérieures.

## **E- Modalités de la concertation**

Certaines contributions se sont exprimées pour déplorer l'absence de concertation des habitants des villes voisines de Saint-Genis-Laval. Les réunions publiques étaient ouvertes à tous et ont permis de recueillir les contributions d'habitants des villes voisines, notamment de Pierre-Bénite et d'Oullins.